

République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
du 04 décembre 2023

Délibération N°8 du 04 décembre 2023

Date de convocation **Etaient présents : (16)**
28.11.23

Maryline Fournier, Maire
Michel Ménager, Christine Delcroix, Philippe Gautrot, Dominique Paul,
Adjoint, s,
Pascal Ancelot, Olivier Artur, Benoit Boudet, Patrick Jouen, Julien Ménard,
Céline Obin, Véronique Obin, Isabelle Poulain, Gérard Sadé, Guy Sénécal,
Rachida Slamani.

Nombre d'élus :
En exercice : 23
Présents : 16
Votants : 20

Etaient Excusés : (7)

Carole Dufils ayant donné délégation à Christine Delcroix, Emmanuelle
Duplessis Yaha, Anne-Lise Grippon ayant donné délégation à Dominique
Paul, Mickael Lefebvre, Isabelle Normand, Serge Planchon ayant donné
délégation à Gérard Sadé, Arlette Vivet ayant donné délégation à Guy
Sénécal.

Secrétaire de séance : Michel Ménager

CLASSE DE DECOUVERTE DEMANDE DE SUBVENTION

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Christine Delcroix,
Adjointe au Maire

Rappelle au Conseil Municipal la volonté de la municipalité d'Arques la Bataille d'accompagner les projets pédagogiques de nos écoles dès lors qu'ils ont fait l'objet d'une présentation par les équipes pédagogiques et ont été validées par les instances de l'éducation nationale et de la municipalité.

Rappelle que 38 enfants de l'école élémentaire d'Arques la Bataille partent du 17 au 23 janvier 2024 en classe de neige à Orcières « La Couronne de l'Ours » Hautes Alpes.

Rappelle que la classe de neige a pour objectif de faire découvrir aux enfants la montagne ainsi que la pratique des sports d'hiver : découverte de la faune et la flore locale et pratique de la glisse.

Rappelle que le coût du séjour s'élève à 764,73 € par enfant, soit un coût total de 29.059,80€.

Rappelle qu'il est possible pour une collectivité de moins de 5.000 habitants de solliciter le concours du Département sachant que le taux d'intervention est de 4 € par jour et par élève pour les écoles en Réseau d'Education Prioritaire.

Entendu l'exposé ci-dessus, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- ✓ de solliciter une aide financière du département de Seine-Maritime pour l'organisation d'une classe de neige à Orcières.

Pour extrait conforme
Maryline Fournier, Maire

Transmission contrôle de légalité :

Publiée le :

